



---

**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Soixante et unième session**

Genève, 28 novembre-6 décembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la soixante et unième session\* \*\* \*\*\***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 28 novembre 2022 à 10 heures et se tiendra sous forme hybride.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Recommandations du Sous-Comité formulées à ses cinquante-huitième, cinquante-neuvième et soixantième sessions et questions en suspens :
  - a) Examen des projets d'amendements déjà adoptés durant la période biennale ;
  - b) Explosifs et questions connexes :
    - i) Examen des épreuves de la série 6 ;
    - ii) Amélioration des épreuves de la série 8 ;
    - iii) Révision des épreuves des parties I, II et III du Manuel d'épreuves et de critères ;
    - iv) Détonateurs normalisés « UN » ;
    - v) Révision des instructions d'emballage relatives aux explosifs ;
    - vi) Échantillons énergétiques ;
    - vii) Questions liées à la définition des matières explosibles ;

---

\* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/121/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 2 septembre 2022.

\*\* Les documents de la session seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/368910>. Cette réunion se déroulera sans support papier. Il n'y aura pas d'exemplaires des documents dans la salle de réunion.

\*\*\* Seuls les représentants inscrits pourront y participer. Les représentants désirant participer à la réunion en présentiel ou en ligne sont priés de s'inscrire en utilisant le nouveau système d'inscription de la CEE, à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1000394/>.

Les représentants assistant en présentiel à la session doivent, à leur arrivée au Palais des Nations, se faire délivrer un badge auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 72106). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/practical-information-delegates>.



- viii) Examen des prescriptions en matière d'emballage et de transport des émulsions de nitrate d'ammonium ;
  - ix) Autres questions.
3. Inscription, classement et emballage.
  4. Systèmes de stockage de l'électricité :
    - a) Épreuves pour les batteries au lithium ;
    - b) Système de classification des batteries au lithium en fonction du danger ;
    - c) Dispositions relatives au transport ;
    - d) Batteries au lithium endommagées ou défectueuses ;
    - e) Batteries au sodium ionique ;
    - f) Autres questions.
  5. Transport de gaz :
    - a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non ONU ;
    - b) Gaz de la division 2.2 transportés en quantités limitées ;
    - c) Autres questions.
  6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses :
    - a) Marquage et étiquetage ;
    - b) Emballages, y compris l'utilisation des matières plastiques recyclées ;
    - c) Citernes mobiles ;
    - d) Autres propositions diverses.
  7. Harmonisation générale des Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
  8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.
  9. Principes directeurs du Règlement type.
  10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)<sup>1</sup> :
    - a) Épreuves relatives aux matières comburantes ;
    - b) Affectation à plusieurs classes de danger physique et hiérarchisation des dangers;
    - c) Autres questions.
  11. Uniformisation des interprétations du Règlement type.
  12. Application du Règlement type.
  13. Formation à la sécurité et renforcement des capacités en matière de sécurité en ce qui concerne les marchandises dangereuses.
  14. Programme de travail pour la période biennale 2023-2024.

---

<sup>1</sup> Les participants aux travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) sont invités à participer aux travaux de ce dernier quand il examine la question des dangers physiques en qualité de centre de liaison pour le SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)).

15. Projet de résolution 2023/... du Conseil économique et social.
  16. Élection du Bureau pour la période biennale 2023-2024.
  17. Questions diverses.
  18. Adoption du rapport.
-